

Aspects de nos relations bilatérales avec la France

Les rencontres annuelles au niveau des ministres et des directeurs politiques décidées à Oron en juin dernier par MM. Graber et Sauvagnargues constituent un aspect nouveau et réjouissant des bonnes relations existant entre les deux pays. Les contacts réguliers qui eut lieu à haut niveau ont pour effet de favoriser la concertation franco-helvétique et permettent de stimuler les négociations en cours.

Lors des entretiens d'Oron, le Chef du Département avait fait part à M. Sauvagnargues des difficultés rencontrées par l'industrie chimique et pharmaceutiques en France. Ce problème a été discuté entre MM. Brugger et Rossi à Paris le 6 janvier dernier. Un groupe de travail s'emploie à trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. Une réunion a eu lieu en février et une deuxième a été fixée au 29 mars à Berne. (Cf papier "questions bilatérales").

Au cours des mêmes entretiens d'Oron en juin 1976 un aide-mémoire concernant le cas Mathis avait été remis à M. Xavier Jeannot, chef du Service des Conventions administratives au MAE. Il s'agit d'une demande de reconnaissance de droits acquis présentée à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés à Paris concernant les ressortissants suisses qui ont travaillé en Algérie avant son indépendance. Cette affaire qui se trouvait en suspens devant les autorités judiciaires françaises depuis 1968 a fait l'objet dernièrement d'une décision de la Cour de cassation qui est favorable à M. Mathis.

Un aide-mémoire concernant l'engagement dans la légion étrangère de ressortissants suisses mineurs de 18 à 20 ans avait également été remis au Ministre Jeannot. Les autorités françaises n'ont pas encore donné de réponse. Notre Ambassade a été chargée de rappeler cette affaire au MAE.

La Direction du droit international public demeure en contact avec les autorités françaises compétentes au sujet des demandes de



réparations présentées par les ressortissants suisses lésés durant les événements d'Algérie. A la demande des autorités françaises, cette affaire est traitée confidentiellement (l'indemnisation des Suisses pourrait créer un précédent pour des revendications d'autres Etats).

Surgénérateur nucléaire en Isère: En juin 1976, les Conseillers nationaux, Mme Bauer et M. Grobet, ont présenté une intervention et une question ordinaire concernant le danger que représente pour la population suisse le projet de construction du surgénérateur géant Super-Phénix à Creys-Malville (Isère) à environ 70km de Genève. Dans son projet de réponse le Conseil fédéral déclare qu'il n'a pas l'intention d'intervenir auprès des autorités françaises. Une demande de sa part pourrait être considérée comme une immixtion dans les affaires intérieures françaises. L'Office fédéral de l'économie énergétique, qui est chargé d'examiner les risques qui pourraient découler de ce projet, est en contact avec les autorités françaises compétentes.

#### Affaire Schlumpf

La procédure judiciaire intervenue à la suite de la fermeture des filatures des frères Fritz et Hans Schlumpf en Alsace est en cours devant les tribunaux du Haut-Rhin. Le 2 mars 1977 le tribunal de Grande Instance de Mulhouse a étendu le règlement judiciaire aux biens personnels des frères Schlumpf notamment à leur collection de voitures estimée à 50 millions de fr. suisses. Un mandat d'arrêt a été lancé contre nos deux ressortissants actuellement domiciliés à Bâle. Depuis le 7 mars les ouvriers occupent le musée d'automobiles des frères Schlumpf. Dès que cette information nous fut confirmée nous avons chargé notre ambassade de rappeler au MAE la démarche qu'elle avait faite le 22.12.76 afin que les biens personnels, dont la collection de voiture des frères Schlumpf, soient protégés.

#### Commissions frontalières

Lors des entretiens d'Oron, le Ministre français avait suggéré la mise sur pied à terme d'une commission frontalière bilatérale compétente pour la région frontière du Jura, de manière



à relier les zones de Genève et de Bâle - déjà couvertes par de telles commissions - en un tout.

Les études ont commencé à ce sujet. M. l'Ambassadeur Diez estime qu'avant de prendre des initiatives quelconques, il conviendrait cependant d'attendre que la Commission tripartite de notre frontière rhénane, qui s'est substituée à l'ancienne commission bilatérale, ait surmonté ses difficultés initiales et pris une vitesse de croisière. Il ne serait donc pas opportun d'en parler à Paris à ce stade.

#### Canal Rhône-Rhin

Il existe, du côté français, un intérêt à collaborer avec la Suisse pour le financement du futur Canal du Rhône au Rhin. M. l'Ambassadeur Diez a été informé par le président français à la Commission tripartite, M. Leclerc, que la question ne semblait cependant pas encore mûre pour une discussion, et qu'elle ne serait pas évoquée du côté français lors de votre visite à Paris.

Actuellement, 150 conventions (traités, accords, échanges de notes, déclarations de réciprocité), sont en vigueur entre la Suisse et la France. Dernière en date, la nouvelle convention franco-suisse de sécurité sociale est entrée en vigueur le 1er novembre 1976. Fondée sur le principe de l'égalité de traitement la plus complète possible entre ressortissants des deux Etats, elle remplace la convention sur l'AVS du 9 juillet 1949 qui n'était plus adaptée à l'état actuel des législations de sécurité sociale.

Les ressortissants suisses établis en France (30'000 Suisses uniquement et 61'000 double-nationaux) constituent la plus importante communauté suisse à l'étranger. La colonie suisse en France accuse un certain vieillissement dû à une immigration réduite de jeunes. Pour les mêmes motifs, la progression des double-nationaux va en s'accroissant. Quant aux ressortissants français domiciliés en Suisse, ils sont 50'743 à bénéficier d'un permis d'établissement

ou à l'année (statistique du 31 août 1976). On compte en outre 961 saisonniers et 36'431 frontaliers d'origine françaises.

Les relations économiques avec la France font l'objet d'un papier séparé rédigé par le service économique et financier (Cf. annexe).

Les relations culturelles entre la France et la Suisse sont très denses et diversifiées. Les manifestations se développent en grande partie sans appui officiel. La Fondation Pro Helvetia accorde son aide à certaines d'entre elles.

Sur le plan scientifique notamment spatial il existe certains problèmes - n'ont pas à être soulevés du côté suisse (Cf. note détaillée, Direction des O.I.).